



Téléphone : 03.28.26.12.27

Télécopie : 03.28.26.93.26

Mail : mairie-uxem@wanadoo.fr

Site internet : uxem.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UXEM se sont réunis à 18 h 30 en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mars 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN (arrivée à 18 h 36), M. David DESMIDT, M. Maxime MESTDAGH, M. Jean-Pierre ANTOINE, M. Alain NOËL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. David DESMIDT

ABSENTS :

Madame Elvira CORREIA, Madame Karine DUVIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Edith EVRARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Laurent SMOCH en date du 14 mars 2023, ce qui a pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste, à savoir Madame Karine DUVIN.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023

Compte-rendu approuvé à l'unanimité (12 voix).

2. Compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'ils sont bien établis ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2022 au 31.12.2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté par 12 voix

3. Compte Administratif 2022 (arrivée de Mme Maryline POIDEVIN)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas FORAIN, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 1 078 869,05 €

Recettes de l'exercice : 1 393 810,53 €

Soit un excédent de **314 941,48 €**

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 662 337,99 €

Recettes de l'exercice : 1 242 808,82 €

Soit un excédent de **580 470,83 €**

Reports de l'exercice 2021 :

Investissement : - 119 197,57 €

Fonctionnement : + 141 480,53 €

Total : + 22 282,96 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022

Investissement : + 461 273,26 €

Fonctionnement : + 456 422,01 €

Total : + 917 695,27 €

- constate les résultats du compte administratif 2022,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Adopté par 12 voix

4. Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Au niveau des reports :

Pour rappel, Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
141 480,53 €

Pour rappel, Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :
119 197,57€

Solde d'exécution exercice 2022 :

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : **+ 314 941,48 €**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : **+ 580 470,83 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Section de Fonctionnement : **+ 456 422,01 €**

Section d'Investissement : **+ 461 273,26 €**

D'où :

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **456 422,01 €**

Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté (R001) : **461 273,26 €**

Adopté par 13 voix

5. Budget Primitif 2023

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de Fonctionnement : 1 585 292,01 €

Section d'Investissement : 1 123 713,94 €

Adopté par 13 voix

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Pour 2023, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur le niveau de 2022, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,42 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49,95 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 15,00 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale de 2023 à leur niveau de 2022, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,42 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49,95 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 15,00 %

Adopté par 13 voix

7. Attribution de subvention aux associations

Le Conseil Municipal en accord avec Monsieur le Maire décide de verser les subventions suivantes aux différentes associations :

Organisme	Montant
A.A.J.U. FOOT	6 600,00 €
A.P.E.S.U.	900,00 €
AMICALE DES RETRAITES	900,00 €
ASS. NEUCHES CO	1 000,00 €
ATOUT GOAL	700,00 €
CRAYONS ET PINCEAUX	1 200,00 €
DON DU SANG	150,00 €
ENTR'AIDANTS	250,00 €
ENTRAIDES GHYVELDE	500,00 €
FLOORBALL	500,00 €
FOOT LIFE	1 000,00 €
GYM TONIC	1 250,00 €
SCRABBLE	500,00 €
SWAT NORD	500,00 €
TOTAL	15 950,00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2023.

Monsieur Alain NOËL et Monsieur Gérard GOUBELLE n'ont pas pris part à la délibération.

Adopté par 11 voix

Questions diverses du Conseil Municipal :

Monsieur Gérard GOUBELLE signale que, lors de la dernière réunion du SIROM, il a été indiqué que les poubelles seront contrôlées durant le mois d'octobre.

Monsieur Jean-Pierre ANTOINE : « De nombreuses communautés de communes ou de mairies financent partiellement ou procèdent à un groupement d'achat pour l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie.

La réponse de M.LE maire a été d'aller nous même acheter dans un magasin de bricolage »

La séance est levée à 20 h 00

Le Maire,

Pierre DEFRANCE

Le Secrétaire de Séance,

Edith EVRARD